



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 21.10.2022

Publications supplémentaires: KABVS 21.10.2022

Date d'échéance prévue: 21.10.2025

Numéro de publication: SB01-0000002747

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Imprimerie Saprim, Favre & Darbellay

Débiteur(s):

Imprimerie Saprim, Favre & Darbellay
CHE-107.000.036
Route de Savièse 18
1965 Savièse

Objet(s) à vendre aux enchères:

Locaux commerciaux à Savièse,

Sur la parcelle de base N° 5537, plan N° 34, nom local : "Les Cohantses", commune de Savièse, surface totale : 976 m², mensuration fédérale, *autre revêtement dur : 602 m², *autre bâtiment, No. bât. 1605 : 374 m²,

- la PPE N° 50970, quote-part : 410/1000ème de la parcelle de base N° 5537, commune de Savièse, objet du droit exclusif : sous-sol : local No 5 et No 6, rez-de-chaussée : appartement No 13.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 535'000.00.

Vente aux enchères

Le 01.12.2022 à 14:00 heure, Maison de la Commune, Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 14 novembre 2022.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles

par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 10.11.2022

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 14.11.2022

Point de contact:

Offices des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey

Route de la Piscine 10

1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse

www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 14 novembre 2022 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 65'000.- représentant un acompte de Fr. 50'000.- et une avance de frais de Fr. 15'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimité dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 25'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par le créancier gagiste en 1er, 2ème, 3ème et 4ème rang.